

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	19 (1890)
Heft:	5
Rubrik:	Cours de répétition des maîtres des écoles régionales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

41. Mais aux *Italiens*, Assab, Massouah et la côte de l'Abyssinie, avec le protectorat qu'ils viennent d'obtenir sur toute cette contrée ravagée par la guerre civile. Cette importante acquisition, poussée plus tard vers le Nil, couperait en deux le projet du « Nil britannique, » mais probablement que la diplomatie a prévu le cas.

Nous voici donc revenu par Souakim et Suez en Egypte, notre point de départ, où nous retrouvons les Anglais.

On le voit, c'est pour le moins quarante emprises de l'Europe blanche sur le continent noir; quarante secteurs taillés sur le bord, plus ou moins reculé, du gâteau africain, en attendant que les coupures se dessinent nettement sur l'intérieur.

(A suivre).

Fr. ALEXIS



COURS DE RÉPÉTITION DES MAITRES DES ÉCOLES RÉGIONALES

Dans l'un des derniers numéros du *Bulletin* nous publions le résumé des quelques leçons de pédagogie données au cours de répétition des maîtres de nos écoles régionales. Aujourd'hui, nous abordons le cours intéressant d'économie rurale donné par M. A. Berset, ingénieur agricole.

L'économie rurale est la science des profits agricoles ; c'est l'étude de la constitution et du fonctionnement des moyens qui conduisent vers cet unique but de l'agriculture : le profit.

Elle s'occupe donc :

- 1^o *Des rapports de la ferme avec le monde économique extérieur*, elle recherche les débouchés pour les produits du domaine, elle étudie les transformations économiques extérieures qui peuvent tôt ou tard influer sur le profit agricole, et elle enseigne les nouvelles voies que doit prendre la culture pour répondre à ces changements dans la situation économique ;
- 2^o *De l'organisation intérieure des entreprises agricoles*, c'est-à-dire des rapports, des proportions qui déterminent les conditions d'équilibre, la bonne production des forces productives agricoles : la *terre*, le *travail*, le *capital*.

Après nous avoir fait connaître la constitution de ces trois facteurs de production, elle détermine la proportion dans laquelle ces facteurs doivent agir pour donner le maximum de produits avec le minimum de frais, c'est-à-dire les plus hauts bénéfices eu égard à la situation climatérique et économique où l'on se trouve.

Tels sont les moyens : *terre*, *capital*, *travail*, employés et

coordonnés dans des proportions variables, exigées par l'état actuel de l'agriculture.

Ainsi l'économie rurale cherche sa base dans le domaine entier des sciences : des sciences présidant le monde physique, sciences présidant le monde économique ; c'est le trait d'union entre la science abstraite et la science physique.

Dans toute entreprise agricole l'on a trois opérations en vue :

- 1° Etudier d'abord les moyens de production qui sont à la disposition de l'entrepreneur ; *terre, travail, capital* ; les résultats probables que donneront ces facteurs vu l'état financier de l'entreprise ;
- 2° Combiner ces moyens de production, *organiser l'entreprise* qui puisse répondre le mieux à la situation climatérique et économique du domaine, et par un *système de culture* approprié et bien raisonné, tirer le meilleur parti possible de cette situation ;
- 3° Enfin se renseigner sur la rentabilité de chaque espèce de culture, découvrir par ce moyen les améliorations de détails à introduire, les causes de pertes à éloigner, et pour clore le tout, rechercher le résultat final de l'entreprise, c'est-à-dire le profit, par le moyen de la *comptabilité*.

Nous voyons que l'économie rurale se subdivise en trois branches spéciales, qui ont chacune leur but dans le domaine de la pratique.

Nous avons d'abord une étude purement *économique* et abstraite des notions de *la terre*, du *capital*, du *travail*.

I. Des moyens de production.

Pour savoir employer à propos l'un ou l'autre de ces moyens, il faut connaître à fond leur nature, leurs propriétés ; sans cette connaissance il ne peut résulter un bon équilibre de l'agencement de ces facteurs, et les bénéfices faits sur un point s'en iront par un autre.

Ces trois facteurs sont bien différents par leur nature, par l'énergie qu'ils peuvent déployer dans la production, par les frais ou les profits qu'ils occasionnent.

Le premier agent de la production agricole, c'est *la terre* érigée en propriété, puis *le travail* vient en second lieu, lequel en s'appliquant à la terre en retire des produits plus nombreux que ceux obtenus par la chasse, la pêche ou l'état pastoral, systèmes d'exploitations particuliers aux contrées où seul le facteur *terre* est en action.

Enfin dans les contrées plus développées, où l'on ne peut se contenter des maigres produits de la *terre* et du *travail* seuls, il fallut mettre en action le troisième agent, le *capital*, le facteur le plus énergique. De là une culture plus intensive, plus productive, où l'application de l'économie rurale est d'autant plus importante

que les valeurs mises en jeu deviennent très considérables.

Chacun de ces facteurs représente une valeur échangeable, valeur qui hausse ou baisse en vertu de la loi de « l'offre et de la demande », mais les variations sont ici singulières et dignes d'être observées.

D'abord la *terre* est, à l'encontre des autres, une valeur constante, non transportable, ce qui rend les fluctuations de cette valeur beaucoup plus locales, beaucoup plus considérables. A quelques lieues de distance on peut trouver deux terres de mêmes qualités et superficie à des prix très différents. En somme, la terre, qui ne peut pas augmenter en quantité, augmente indéfiniment de valeur quand la demande en terre se continue, tandis que pour le capital et le travail, la demande suscite l'offre, les capitaux et les bras finissent par se présenter en quantité plus que suffisante, et il en résulte une baisse de leur valeur. En effet, c'est dans les contrées les plus riches, les plus laborieuses que le capital et le travail sont au meilleur marché, tandis que c'est dans ces contrées que la terre est la plus chère. Ainsi en général la valeur foncière monte pendant que la valeur mobilière baisse. Grande civilisation, forte population, industrie développée ont pour effet une hausse de la valeur du sol, une baisse de la valeur argent. Civilisation arriérée, pays peu peuplé, pas d'industries ni de voies de communication occasionnent le bas prix de la terre, la cherté du capital.

La situation privilégiée de certaines terres, autour des grands centres de population, crée ce qu'on appelle des *monopoles*; monopole de l'entretien de ces centres, monopole de la haute valeur foncière. De nos jours, l'extension des voies de communication a eu pour effet de détruire presque tous les monopoles agricoles, en suscitant la *concurrence* des pays éloignés; ce sont dorénavant les produits des terres à bon marché des contrées lointaines qui fixent les prix du marché, qui font baisser de plus en plus ces prix et font tomber les monopoles. Ainsi, pour citer quelques exemples, le monopole fromager suisse est tombé par suite de la concurrence étrangère, il en est de même du monopole du vin en France, des grains dans certains pays d'Europe, et d'une multitude de petits monopoles locaux. Il s'ensuit un nivelllement général des prix, nivelllement qui a pour effet une hausse du prix des terres dans les contrées pauvres, une baisse, par contre, dans les pays riches. La concurrence produit donc toujours un bien quelque part. Mais le mauvais effet se fait sentir dans les pays à haute culture, et il s'y produit des *crises* qui durent jusqu'à ce que l'agriculture ait retrouvé son équilibre en changeant d'*organisation* et de *système*. Cela ne peut se faire dans ces pays à culture intensive qu'en concentrant encore plus sur le sol les moyens d'action disponibles, c'est à-dire en augmentant le capital agricole. Une crise appelle donc toujours une augmentation du capital, mais le crédit ne se fait que si la population en souffrance

est assez intelligente, assez active, pour savoir et pouvoir choisir une autre direction dans sa culture générale. L'instruction agricole est, dans ce cas, le meilleur moyen de salut; après, le crédit se fait tout seul.

Nous pouvons citer chez nous la crise ayant résulté de la chute du blé, celle dernièrement qui a pesé et pèse encore sur l'industrie laitière, celle qui prochainement pèsera sur notre élevage. De toutes ces crises il s'ensuit une forte baisse de la valeur de nos terres.

L'Etat cherche à combattre ces crises, en annulant la concurrence étrangère, en élevant ses tarifs douaniers. Mais si le *protectionnisme* produit des effets sensiblement bons pendant quelque temps, il est dangereux en ce sens qu'il arrête tout progrès agricole dans le pays protégé; l'agriculture ne suit pas son développement normal, elle ne se modifie pas pour se mettre à la hauteur des nouvelles conditions économiques extérieures, et quand, par la force des choses, par la baisse et la concurrence continues, les produits étrangers passeront sur ces tarifs, ce sera l'écrasement général de cette agriculture non préparée.

Ce qui donne avant tout de la valeur à la terre, c'est le *droit de propriété*; ce droit donne de la sécurité à la famille, à l'Etat; il est seul la condition d'une bonne organisation agricole, seul excite le travail, le progrès, le capital agricoles; on peut dire que sans la propriété il n'y a pas d'agriculture.

Comme tout autre valeur, la terre rapporte un intérêt, un profit pour le possesseur; c'est ce qu'on appelle la *rente foncière*. Cette rente est comprise dans le *prix de fermage* lorsque le propriétaire fait exploiter sa terre par un autre, un fermier.

La rente, qui résulte du monopole, subit les mêmes variations que la valeur foncière, elle tombe avec le monopole, et avec la concurrence, elle s'élève quand la richesse mobilière du pays s'accroît, quand la population augmente, quand l'agriculture est en progrès.

Le morcellement continu du sol produit aussi une hausse de la rente. La rente dans les pays de culture intensive est en général très faible à proportion de la haute valeur foncière; presque partout dans la plaine suisse elle est au taux du 3 % de la valeur foncière.

La rente est complètement indépendante de la volonté de l'homme; seules les conditions économiques peuvent la faire varier: elle s'élève quand l'intérêt général le demande, jamais sous l'influence de l'intérêt particulier.

Il en résulte qu'améliorer de mauvaises terres, en vue de les revendre cher ou d'en retirer une plus forte rente, c'est se tromper grandement. Les améliorations ne peuvent payer leurs frais au propriétaire que si tout le pays est en marche vers le progrès, si de nouvelles voies de communication s'ouvrent, si l'industrie et le commerce se développent. Dans ces derniers cas, les *améliora-*

tions foncières sont non seulement utiles, mais même nécessaires.

La terre est nominativement chère, il faut donc que ses qualités productives répondent à cette haute valeur, si l'on veut maintenir un bon équilibre dans l'exploitation ; tel est un des buts des améliorations. Un autre but est de faire entrer dans la masse des terres monopolisées, celles qui n'ont que peu de valeur foncière : marais, landes, forêts, etc., et dont la valeur par elle-même ne peut s'élever, en raison des circonstances économiques, comme celle des bonnes terres.

Il y a plusieurs modes d'exploitation de la terre :

1^o *Le faire valoir direct* lorsque le propriétaire lui-même exploite sa terre ; il est donc le propriétaire du *capital foncier* (terre) et du *capital d'exploitation* (capital propre).

C'est le mode le plus favorable en vue du progrès agricole.

Le propriétaire retire alors les bénéfices en produits des trois facteurs :

Du *sol* (capital foncier) par la *rente* ;

Du *capital d'exploitation* par l'*intérêt* ;

Du *travail* par le *salaire*.

Ce mode de faire est propre à la petite et moyenne culture, il est le gage d'une bonne stabilité de la famille agricole, d'une culture très soignée.

2^o *Le fermage* lorsque le propriétaire donne sa terre en location à un fermier, moyennant une redevance en *loyer*.

Le propriétaire retire sa *rente* ou son *loyer* ; le fermier retire l'*intérêt* de son capital et le *salaire* de son travail.

Le contrat de *bail* stipulé entre les deux intéressés doit renfermer plusieurs clauses importantes au point de vue du progrès agricole. Ainsi les améliorations foncières qui ont pour but d'élever la valeur du sol sont à la charge du propriétaire, qui peut cependant demander au fermier un *intérêt* proportionné en plus du fermage fixé.

Pour que le fermage produise de bons effets, il faut que le bail soit conclu pour une longue durée, car alors le fermier s'intéresse beaucoup plus à sa terre et peut l'améliorer sans risquer de perdre ses avances. Dans l'*intérêt* du développement de la culture, le propriétaire ne doit en aucun cas fixer et déterminer le mode de culture, le système à adopter, dans son contrat de bail.

Les différentes conditions en fournitures stipulées deviennent aussi onéreuses dans les pays en progrès où le capital est très circulant.

3^o *Le métayage* qui se pratique dans les contrées peu avancées en culture, où l'économie naturelle n'a pas encore été remplacée par le système moderne de l'économie financière. Le métayer ne possède pas de capital, il exploite avec celui du propriétaire qui reçoit ici une redevance en nature, soit ordinairement la moitié des produits.

On trouve encore, surtout dans la grande culture, d'autres systèmes employés, représentés par le tableau ci-après :

Salaires S	Ouvriers salariés	Gérants		
Salariés par pièces séparées S T	Gérant T			
Salariés exploi- tant des par- celles avec leur capital d'ex- ploitation S T P	Gérant fermier T P	Fermiers P	Régisseurs	
Petite propriété S T P R	Propriétaire gérant T P R	Propriétaire qui exploite avec son capital P R	Gros propriétaires avec fermiers R	Propriétaires

diminue <———— Etendue de la propriété —————> augmente
S = Salaire du travail. T = Traitement des régisseurs.
P = Produit du capital d'exploitation. R = Rente de la terre.

Ce tableau indique mieux les différentes gradations qui peuvent se présenter dans le mode d'exploitation; il renseigne aussi mieux sur les rétributions qui reviennent à chacun.



PARTIE PRATIQUE

I

MATHÉMATIQUES

Les deux problèmes proposés dans le dernier numéro du *Bulletin* ont été résolus par :

MM. Bosson, instituteur, à Romanens; Broyer, à Attalens; Brunisholz, à Châtel-Saint-Denis; Descloux, à Rossens; Jungo, à Ponthaux; Perrin, au Châtelard; Terrapon, à Prez-vers-Siviriez; Chassot, stagiaire à Montet (Broye); Dessarrin, à Morlon, et Roulin, à Prez-vers-Noréaz.